



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation **Bel-Ray Si-7 Synthetic 2T Engine Oil**

Code de produit 99440
Numéro MSDS 6421
N° version 1,0
Date de révision le 09-Février-2011
Fabricant

Bel-Ray Company, Inc.
P.O. Box 526
Farmingdale, NJ 07727
Les Etats-Unis d'Amérique
+1 732 938 2421
CHEMTREC : 800-424-9300 (USA)
CHEMTREC : +1 703-527-3887 (outside USA - call collect)

Bel-Ray Europe S.A.
Avenue Louise, 304
Bruxelles-Brussel, B-1050
Belgique
+32 (0) 2 540 84 52
Europe : +32 (0) 2 201 18 87
Europe Emergency : 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification R43
Dangers physiques Non classé comme présentant un risque physique.
Dangers pour la santé Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Dangers pour l'Environnement Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.
Risques particuliers Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.
Symptômes principaux Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composants	Classification	No. CAS	%	N° CE/N° d'enregistrement REACH	Obs.
Synthetic Base Oils		64742-54-7	70 - 60	265-157-1	N°
distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Kérosène - non spécifié	Xn;R65	64742-47-8	20 - 30	265-149-8	N°
DODECYL PHENOL (BRANCHED)	Xi;R38, N;R50/53	121158-58-5	0,1 - 1	310-154-3	

: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation Sortir au grand air. Si nécessaire, consulter un médecin.
Contact avec la peau Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais faire boire une personne inconsciente.

Conseils généraux Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Équipement/directives de lutte contre les incendies En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Moyen d'extinction approprié Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes particulières d'intervention Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Procédures de confinement Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur.

Méthodes de nettoyage Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter toute exposition prolongée. Se laver abondamment après toute manipulation.

Stockage Température ambiante - conditions normales. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Belgique

Composants	Cat.	Valeur	Forme
distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Kérosène - non spécifié (64742-47-8)	VME	200 mg/m ³	Vapeur.
Synthetic Base Oils (64742-54-7)	VLCT VME	10 mg/m ³ 5 mg/m ³	Brouillard. Brouillard.

Danemark

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Synthetic Base Oils (64742-54-7)	Vle	1 mg/m ³	Brouillard.

Pays-Bas

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Synthetic Base Oils (64742-54-7)	VME	5 mg/m ³	Brouillard.

Espagne

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Synthetic Base Oils (64742-54-7)	VLCT VME	10 mg/m ³ 5 mg/m ³	Brouillard. Brouillard.

Suède

Composants	Cat.	Valeur	Forme
distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Kérosène - non spécifié (64742-47-8)	VLCT	500 mg/m ³	
Synthetic Base Oils (64742-54-7)	VME VLCT VME	350 mg/m ³ 3 mg/m ³ 1 mg/m ³	 Brouillard. Brouillard.

Contrôles de l'exposition Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains Non nécessaire en général.

Protection des yeux Non nécessaire en général.

Protection de la peau et du corps Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Généralités Pour usage industriel seulement : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect Huileux.

État physique Liquide

Forme Liquide.

Couleur Bleu.

Odeur Caractéristique.

Seuil de perception de l'odeur Non disponible.

pH Non disponible.

Point d'ébullition 200 °C (392 °F)

Point d'éclair 90 °C (194 °F) Pensky-Martens coupelle fermée

Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume 5 évalué

Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume 0,6 évalué

Pression de vapeur 0,03 hPa évalué

Masse volumique 866 kg/m³

Densité relative Non disponible.

Solubilité dans l'eau Négligiable

Solubilité (autre) Huile
Solvants

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Non disponible.

Viscosité 43,62 cSt @ 40 °C (104 °F)

Densité de vapeur Non disponible.

Taux d'évaporation Non disponible.

Point de fusion/point de congélation Non disponible.

Température d'autocombustion 251 °C (483,8 °F) évalué

COV 26 %

Pourcentage de composés volatils 26 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux Irritants. Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone.

Stabilité Ce produit est stable dans des conditions normales.

Matières à éviter Agents oxydants forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

Produit

Bel-Ray Si-7 Synthetic 2T Engine Oil (Mélange)

Résultats d'essais

Aiguë Cutané DL50 Lapin : 18954 mg/kg évalué

Aiguë Inhalation CL50 Rat : 55738 mg/m3 évalué

Aiguë Inhalation CL50 Rat : 309 mg/l évalué

Aiguë Oral DL50 Rat : 55335 mg/kg évalué

* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

Voies d'exposition

Inhalation. Non applicable.

Toxicité chronique

L'inhalation prolongée peut être nocive.

Cancérogénicité

Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité

Aucune donnée n'indique que ce produit, ou tout composant présent à des teneurs supérieures à 0,1 %, est mutagène ou génotoxique.

Reproductivité

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Épidémiologie

Aucune donnée épidémiologique n'est disponible sur ce produit.

Effets locaux

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Peut provoquer une irritation cutanée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement.

Effets sur l'environnement

Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions de traitement

Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Étiquetage

Contient

1,3,4-THIADIAZOLE, 2,5-BIS(OCTYLDITHIO)-, DIOCTYL DISULFIDE, distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Kérosène - non spécifié, Synthetic Base Oils

Symbole(s)



Irritant

Phrase(s) R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

S24 Éviter le contact avec la peau.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Autres réglementations

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Classe de danger pour l'eau

VwVwS

WGK1

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3

R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Oui
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

* « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Avis de non-responsabilité

Bel-Ray Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Date d'émission

le 09-Février-2011

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
PREMIERS SECOURS: Ingestion